



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2015

# sommaire

3	Le syndicat mixte du SCoTAN
4	L'activité syndicale de l'année 2015
5	L'actualité du SCoTAN
6	La Matinée du SCoTAN
7	Les « nouvelles » autorisations commerciales
8	Les thèmes qui ont marqué 2015
9	L'actualité de l'urbanisme sur le périmètre du SCoTAN
10/11	Les coopérations et démarches transversales

## Le cadre réglementaire

### Le rapport d'activités des EPCI:

(Article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)

*Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.*

*Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.*

# Le syndicat mixte du SCoTAN

## La structure syndicale

Le syndicat mixte du SCoTAN a été créé le 16 décembre 2003. Son siège se situe à la Maison du territoire, 84 route de Strasbourg à Haguenau (67500)

### > Les élus (mandat 2014-2020)

Le comité syndicat est composé de 45 délégués issus des EPCI membres.

Le Bureau est composé du Président et de 7 Vice-Présidents :

- Président: **Claude Sturni**  
(communauté de communes de la Région de Haguenau)
- 1<sup>er</sup> Vice-Président: **Fernand Feig**  
(communauté de communes du Pays de Niederbronn)
- 2<sup>e</sup> Vice-Président: **Philippe Specht**  
(communauté de communes de la Région de Haguenau)
- 3<sup>e</sup> Vice-Président: **Jean-Lucien Netzer**  
(communauté de commune de Bischwiller et Environs)
- 4<sup>e</sup> Vice-Président: **Alain Fuchs**  
(communauté de communes Sauer-Pechelbronn)
- 5<sup>e</sup> Vice-Président: **Christian Gliech**  
(communauté de communes du pays de Wissembourg)
- 6<sup>e</sup> Vice-Président: **Christophe Scharrenberger**  
(communauté de communes de l'Outre-Forêt)
- 7<sup>e</sup> Vice-Président: **Jean-Denis Enderlin**  
(communauté de communes du Val de Moder)

### > L'équipe technique en 2015

- Directrice: Géraldine Staerlé
- Chargée de mission: Elsa Grandemange
- Assistante: Caroline Colson

88 communes regroupées  
en 7 intercommunalités (1<sup>er</sup> janvier 2016)

Superficie de 920 km<sup>2</sup>

2<sup>e</sup> SCoT du Bas-Rhin  
(par sa taille et sa population)

Il abrite la 2<sup>e</sup> agglomération du Bas-Rhin  
rassemblant près de 97 000 habitants

Démographie dynamique:  
+0,7% annuel (moyenne départementale)

156 284 habitants (1<sup>er</sup> janvier 2016)

> 167 000 habitants en 2030  
(selon le scénario tendanciel)

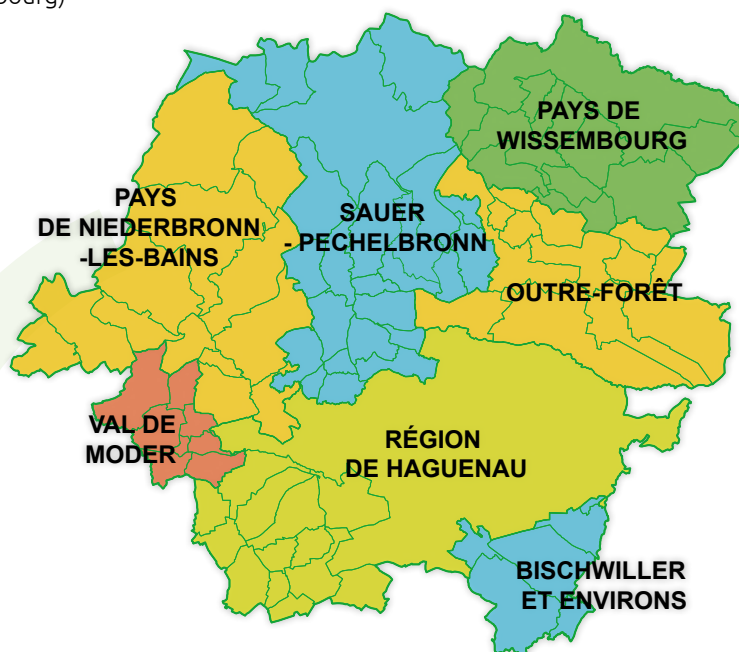
76 175 actifs (données 2010) /  
60 961 emplois (données 2010)

Taux de chômage de 7% (ZE Haguenau  
et Wissembourg - 3<sup>e</sup> trimestre 2015)

66 000 logements en 2009, soit plus d'1/10<sup>e</sup>  
des 500 000 logements du Bas-Rhin

Diminution constante de la taille  
des ménages (2,3 personnes/ménage)

32 000 seniors en 2013 (21% de la population)  
> 52 000 seniors en 2030 (31%)



# L'activité syndicale de l'année 2015

## L'agenda des comités syndicaux

3 comités syndicaux ont eu lieu en 2015 :

- **29 janvier 2015 (salle de la Saline à Soultz-sous-Forêts)** : arrêt de la révision et votes du compte administratif 2014 et budget primitif 2015
- **17 octobre 2015 (Walbourg)** : décision modificative du budget
- **17 décembre 2015 (salle de la Saline à Soultz-sous-Forêts)** : approbation de la révision et orientations budgétaires 2016

## L'agenda des bureaux syndicaux

5 bureaux syndicaux se sont tenus en 2015 :

- **15 janvier 2015 (SCoTAN)** : préparation du budget et engagement du document unique d'évaluation des risques professionnels
- **9 avril 2015 (SCoTAN)** : avis sur le PLUi du Hattgau et sur les SDAGE et PGRI
- **4 juin 2015 (SCoTAN)** : avis sur le projet de PPRT du dépôt de munitions de Neubourg et évolution du régime indemnitaire des agents du syndicat mixte du SCoTAN
- **10 septembre 2015 (SCoTAN)** : avis sur le PLU de Mertzwiller
- **5 novembre 2015 (SCoTAN)** : préparation des orientations budgétaires de 2016 et de l'approbation de la révision du SCoTAN

## Le recueil des actes administratifs 2015

En application des articles L. 5211-47 et R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le recueil des actes administratifs 2015 du syndicat mixte du SCoTAN est disponible au siège du syndicat et en téléchargement sur le site Internet : [www.scotan.fr](http://www.scotan.fr)

## Le bilan financier 2015

### Recettes

Les recettes du syndicat mixte du SCoTAN reposent principalement sur les contributions des EPCI membres ainsi que sur les subventions des collectivités supérieures et de l'Etat.

En 2015, les recettes du syndicat mixte s'élevaient à 225 290 € dont 18 500 euros de la Région Alsace.

### Dépenses

Le syndicat mixte a engagé 230 334 € de dépenses en 2015, dont la moitié pour les frais de révision du SCoTAN.

Le déficit de l'exercice 2015 a été résorbé par le résultat global antérieur excédentaire.

### AUTRES DÉMARCHES ET COOPÉRATIONS

*Porter collectivement le scénario de développement de l'Alsace du Nord  
Relayer les intérêts du territoire  
Faire valoir ses ressources / ses spécificités / ses atouts*

### COOPÉRATION ADÉAN/SCoTAN

*Connaissance mutuelle des dynamiques territoriales  
Mutualisation des moyens*

### ACTIONS COMMUNES

*Mission EnR  
Mobilité  
Aménagement durable*

### SUIVI DES DYNAMIQUES TERRITORIALES

*Les indicateurs*

### MISSION PPA

*Approfondissement  
Appui aux projets locaux*

**Vue d'ensemble des missions et des actions du SCoTAN**

### MISE EN ŒUVRE

*4 ateliers thématiques:  
habitat (2 ateliers) - numérique et seniors - économie*

# L'actualité du SCoTAN )



## Les ateliers de mise en œuvre

4 ateliers de mise en œuvre ont été organisés au premier semestre 2015. L'objectif vise à mieux décliner à l'échelle communale une grande partie des orientations inscrites dans le SCoTAN, et à sensibiliser les élus locaux aux enjeux actuels de l'urbanisme (consommation d'espace, énergie, trames vertes et bleues...).

### > Habitat (1/2)

#### *Habitat et densité: le couple impossible?*

28 mai 2015 - Cet atelier a fait suite à une table ronde de la Matinée du SCoTAN 2014 à l'issue de laquelle certains participants avaient manifesté le souhait de poursuivre et d'approfondir les échanges. Il a abordé les questions relatives à la densité, la manière de l'appréhender et de la transposer dans les futurs documents d'urbanisme et opérations d'aménagement.

### > Habitat (2/2)

#### *Habitat et densité: comment concrétiser un projet de qualité?*

9 octobre 2015 - Suite de l'atelier du 28 mai portant sur les leviers d'un aménagement vertueux (retours d'expérience), après une mise en lumière des mécanismes qui concourent ou font obstacle à une densité « réussie ».

### > Economie

#### *Développement économique: potentiels et lisibilité de l'offre dans le SCoTAN*

2 juillet 2015 - Les travaux de la révision et du bilan d'application du SCoTAN ont notamment souligné tout l'enjeu de coordonner les politiques publiques en matière d'espaces à vocation économique.

In fine, l'objectif du SCoTAN est d'être en mesure d'afficher une offre foncière lisible, complémentaire et équilibrée sur le plan géographique et compatible avec les besoins d'accueil des entreprises à court, moyen et long terme.

En amont de l'atelier, un audit a été réalisé par le SCoTAN auprès des 7 communautés de communes membres afin de recenser les potentiels dans les zones d'activités existantes, les projets en cours de zones d'activités (d'échelle SCoT), et les surfaces inscrites aux documents d'urbanisme.

L'atelier a été l'occasion d'échanger autour des données recueillies pour poursuivre l'appropriation d'une culture commune en matière de développement économique.

### > Numérique et seniors

#### *Territoire numérique, habitat et autonomie des seniors*

26 juin 2015 - Le SCoTAN s'intéresse au parcours résidentiel des aînés et plus spécifiquement aux moyens à mettre en œuvre pour assurer leur maintien à domicile et leur autonomie, en accompagnant les collectivités qui s'interrogent sur leur mode d'intervention dans ce domaine: quelles responsabilités? Quelles technologies? Quels partenariats?

L'économie au service des seniors, représente un enjeu essentiel pour les décideurs locaux et les acteurs de l'habitat et de l'écosystème médico-social.

Les supports des ateliers de mise en œuvre 2015 sont disponibles sur demande auprès du syndicat du SCoTAN.

## L'approbation de la révision

L'actualité 2015 du SCoTAN a été largement dominée par la révision du SCoTAN. Entre l'arrêt du projet, le 29 janvier 2015 et l'approbation à l'unanimité, le 17 décembre 2015, les consultations administratives et l'enquête publique réalisées entre le mois de février et le mois d'août ont permis aux partenaires et aux particuliers de s'exprimer sur le projet de SCoT. Les avis ont tous été globalement favorables, hormis quelques observations sans remise en cause du projet. Le commissaire enquêteur a exprimé un avis favorable sur l'ensemble du dossier. La révision valant « grenellisation » du SCoTAN a été approuvée le 17 décembre 2015, à l'unanimité des élus présents.



## Le suivi des indicateurs

Depuis la première approbation du SCoTAN en 2009, un suivi annuel et une évaluation des orientations sont réalisés sur la base d'une série d'indicateurs propres au SCoTAN. Ce suivi des indicateurs donne lieu à une fiche annuelle, dont l'année 2014 est téléchargeable sur le site du SCoTAN [www.scotan.fr](http://www.scotan.fr)

# La Matinée du SCoTAN )

17 octobre 2015

La 6<sup>e</sup> édition de la Matinée du SCoTAN a été consacrée au sujet transfrontalier : « Ouvrir de nouvelles perspectives entre l'Alsace du Nord et la métropole de Karlsruhe ».

La proximité avec la métropole de Karlsruhe, reconnue au plus haut niveau dans le domaine des sciences et de la haute technologie, représente un fort potentiel de rayonnement et constitue par conséquent un atout majeur de développement pour l'Alsace du Nord. Cette proximité géographique doit faciliter la construction de liens privilégiés.

Une première rencontre franco-allemande, fondée sur la volonté de Claude Sturni, député-Maire de Haguenau et président du syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord (SCoTAN), ainsi que de Frank Mentrup, Oberbürgermeister de Karlsruhe et président de la TechnologieRegion Karlsruhe, a permis de confronter les points de vue des élus sur l'opportunité de ces liens privilégiés et les visions projetées sur ces deux bassins de vie.

Elle a été l'occasion de mieux partager les enjeux communs de développement entre l'Alsace du Nord et la métropole de Karlsruhe et de commencer à identifier les freins qui pèsent sur ces potentiels de développement.

Les élus ont souhaité approfondir la réflexion sur les transports publics transfrontaliers de proximité. Cela pose la question notamment de l'enjeu des connexions avec le réseau de Tram-Train de Karlsruhe qui aurait incontestablement des effets positifs sur le développement urbain et la croissance démographique de l'Alsace du Nord.

Un sujet qui sera largement développé en 2016.



# Les « nouvelles » autorisations commerciales )



La loi relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (ACTPE), dite loi « PINEL », du 18 juin 2014 a modifié la composition de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), ainsi que les modalités de désignation de ses membres.

La CDAC est désormais composée de 11 membres (au lieu de 8 précédemment), amenés à se prononcer sur les demandes d'autorisation d'exploitation commerciale de plus de 1 000 m<sup>2</sup> de surface de vente :

- le maire de la commune d'implantation, ou son représentant,
- le président de l'établissement public de coopération intercommunale (communauté ou métropole) dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant,
- le président du syndicat mixte du SCoT dans le périmètre duquel le projet est situé, ou son représentant,
- le président du conseil départemental, ou son représentant,
- le président du conseil régional, ou son représentant,
- un membre représentant les maires au niveau départemental,
- un membre représentant les intercommunalités au niveau départemental,
- quatre personnalités qualifiées : deux en matière de consommation et protection des consommateurs, et deux en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

M. Fernand Feig et M. Jean-Denis Enderlin ont été désignés respectivement remplaçant titulaire et remplaçant suppléant du président du syndicat mixte du SCoTAN au sein de la CDAC pour les projets situés sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Haguenau.



# Les thèmes qui ont marqué 2015 )

## l'eau

Dans le cadre de la thématique de l'eau, les services de l'Etat et le comité de bassin Rhin-Meuse ont élaboré le SDAGE et le PGRI.

Le syndicat mixte du SCoTAN a été largement contributeur dans les réflexions conduites tout au long de la réalisation de ces deux documents, et notamment à travers l'InterSCoT.

### > le SDAGE 2016-2021

La directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000, adoptée par le Conseil et par le Parlement européen, définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen. Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est établi en application de cette directive. Il a été élaboré par le comité de bassin Rhin-Meuse et approuvé par le préfet coordonnateur de bassin, le 30 novembre 2015.

### > le PGRI 2016-2021

La directive inondation de 2007, qui fait suite aux crues catastrophiques en Europe Centrale lors de l'été 2002, impose à chaque district hydrographique de se doter d'un PGRI (plan de gestion des risques d'inondation), d'ici fin 2015. Ce plan fixe des mesures à l'échelon de bassin afin d'atteindre les objectifs de la stratégie nationale en matière de gestion des risques d'inondation (article L. 566-7 et suivants du code de l'environnement). Le PGRI a été élaboré dans le cadre des instances du comité de bassin Rhin-Meuse, et approuvé par le préfet coordonnateur, le 30 novembre 2015.

### > les liens SDAGE/PGRi

Le SDAGE définit les règles d'une gestion équilibrée des ressources en eau et décline les dispositions utiles à la reconquête de leur bon état (directive cadre sur l'eau de 2000). C'est la raison pour laquelle il partage des champs d'action communs au PGRI, comme par exemple la préservation de la dynamique naturelle des cours d'eau. Le PGRI doit être compatible avec les objectifs de qualité et de quantité des eaux fixés par le SDAGE.

Le PGRI du district Rhin et le SDAGE Rhin-Meuse, comportent un volet commun : l'objectif 4 du PGRI et le thème 5A du SDAGE sont relatifs à la prévention du risque par une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

### > le PPRI de la Moder

Le plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) de la Moder est en cours d'élaboration, la carte des aléas est connue à ce jour. L'approbation du plan devrait intervenir début d'année 2017.

Les projets de SDAGE et de PGRI ont été soumis à l'avis du syndicat mixte du SCoTAN qui a exprimé un avis réservé.

## La mise en œuvre du SRCE

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est l'outil régional de mise en œuvre de la trame verte et bleue.

Ce schéma identifie les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) à préserver ou remettre en bon état, qu'elles soient terrestres (trame verte) ou aquatiques et humides (trame bleue). Il doit permettre d'identifier les actions permettant de réduire la destruction et la fragmentation des habitats, favoriser le déplacement des espèces, préserver les services rendus par la biodiversité et faciliter l'adaptation au changement climatique.

Le SRCE a été adopté le 22 décembre 2014.

Dans le cadre du processus de mise en œuvre, la Région et la Dreal ont organisé une journée technique d'échange le 3 décembre 2015 à Saverne sur le thème de la prise en compte du SRCE dans les documents de planification et d'urbanisme, ceci à l'attention des bureaux d'études, agences d'urbanisme, directeurs de SCoT et techniciens chargés de l'élaboration des PLUi.

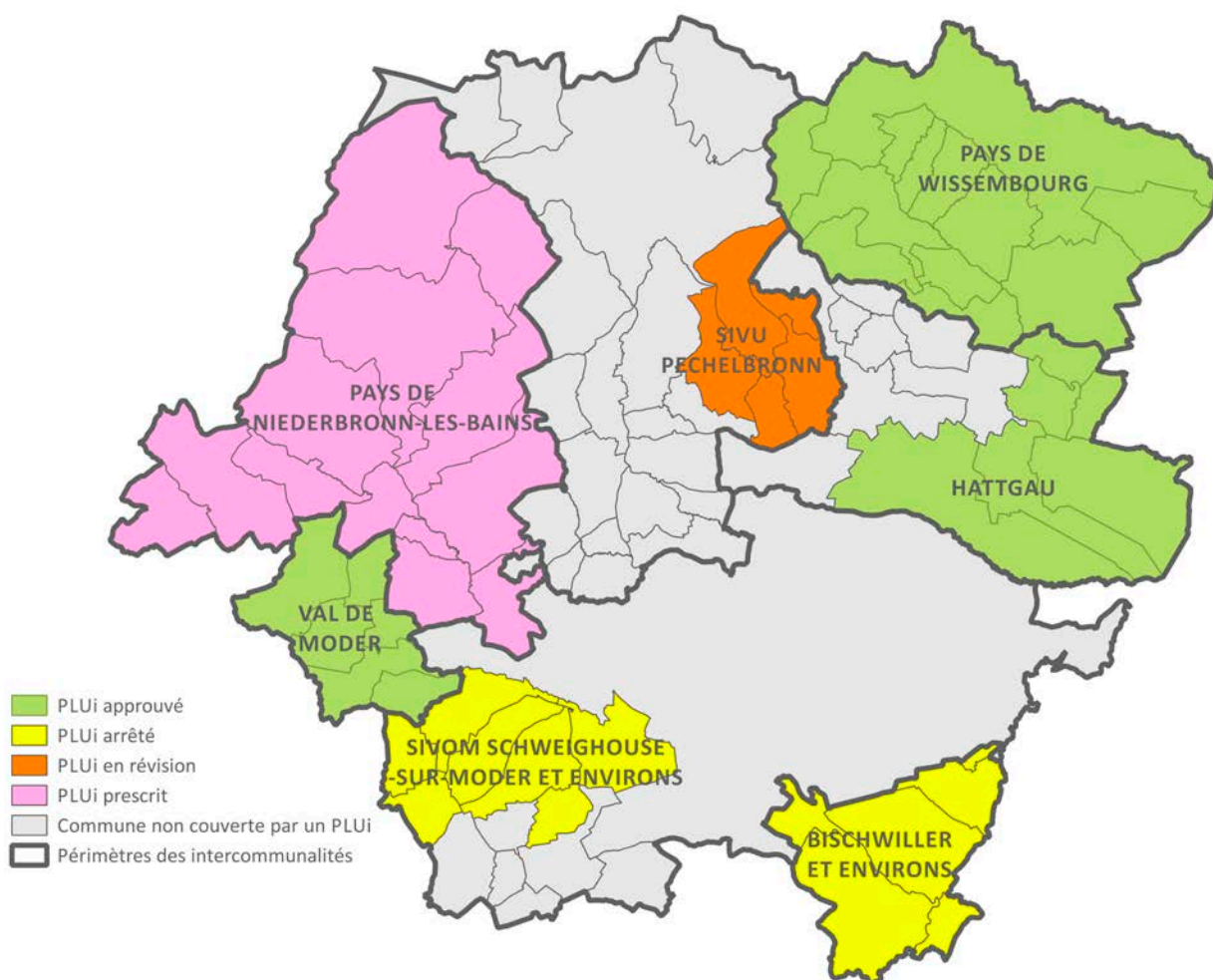
L'objectif est d'aboutir à la rédaction d'un guide de mise en œuvre.

Le groupe de travail a été reconduit en 2016.



# L'actualité de l'urbanisme sur le périmètre du SCoTAN

La compétence PLUi au 1<sup>er</sup> mai 2016



## Les avis sur les documents d'urbanisme locaux et autres schémas

Le syndicat mixte du SCoTAN veille à la compatibilité entre le schéma et les documents de planification (PLU et cartes communales).

En 2015, le syndicat mixte du SCoTAN a participé aux réunions des personnes publiques associées. Il a exprimé 5 avis sur des projets divers (PLU, PPRT, PGRI, SDAGE).

# Les coopérations et démarches transversales

## Les coopérations avec le pays de l'Alsace du Nord

Dans le cadre d'un accord de partenariat, des actions sont portées collectivement par le SCoTAN et l'Adean, et tout particulièrement sur les thèmes des énergies renouvelables, de la mobilité et de l'aménagement durable.



### > Développer les énergies renouvelables

Dotée d'un fort potentiel de développement des énergies renouvelables, l'Alsace du Nord a su tirer profit de cette aubaine et s'est distinguée, dès 2006, par le label PEREN (pôle d'excellence rurale au service des énergies nouvelles).

Pour autant, la croissance de la production et de la consommation d'EnR reste faible et certaines énergies renouvelables sont largement sous-exploitées. En 2015, l'Adean a engagé une mission expérimentale de développement des énergies renouvelables qui s'est prolongée en septembre 2015 par le recrutement d'une ingénieure agronome pour une durée de 3 ans. Ce travail a déjà porté ses premiers fruits avec

l'émergence d'un projet de méthanisation dans le territoire de la communauté de communes de la Région de Haguenau.

Le SCoTAN apporte une contribution financière de l'ordre de 4 000 euros à cette mission « EnR ».

### > Développer la pratique du covoiturage

Les politiques de déplacements et d'aménagement doivent contribuer au déploiement du réseau des parkings de covoiturage en Alsace du Nord.

Une action visant à mieux couvrir l'Alsace du Nord en aires de covoiturage a été conduite sous la maîtrise d'ouvrage du conseil départemental du Bas-Rhin en association avec le SCoTAN et l'Adean.

## Les coopérations avec l'Eurodistrict Regio PAMINA

L'Eurodistrict Regio PAMINA couvre le territoire du Palatinat du Sud, Mittlerer Oberrhein (côté badois) et du Nord Alsace et compte 1,6 million d'habitants.

La commission aménagement de PAMINA du 17 mars 2015 a été l'occasion pour le SCoTAN de présenter le projet de SCoT arrêté.



## L'ADEUS

Depuis 2005, le syndicat mixte du SCoTAN est membre de l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS), à qui il confie les études relatives au schéma (élaboration, suivi, bilan d'application, révision...). L'intervention de l'ADEUS pour le compte du SCoTAN s'inscrit dans le cadre du « programme de travail partenarial » mis en œuvre par et pour les différents partenaires « associés » à l'ADEUS.

En 2015, il a porté sur le suivi des indicateurs et la fin des travaux de révision du schéma.



## L'InterSCoT du Parc naturel régional des Vosges du Nord

Un groupe de travail opérationnel a été mis en place. Son objectif est d'intégrer au mieux la prise en compte des dispositions de la Charte, et aussi d'identifier des points de cohérence à apporter entre les 4 SCoT et le parc.



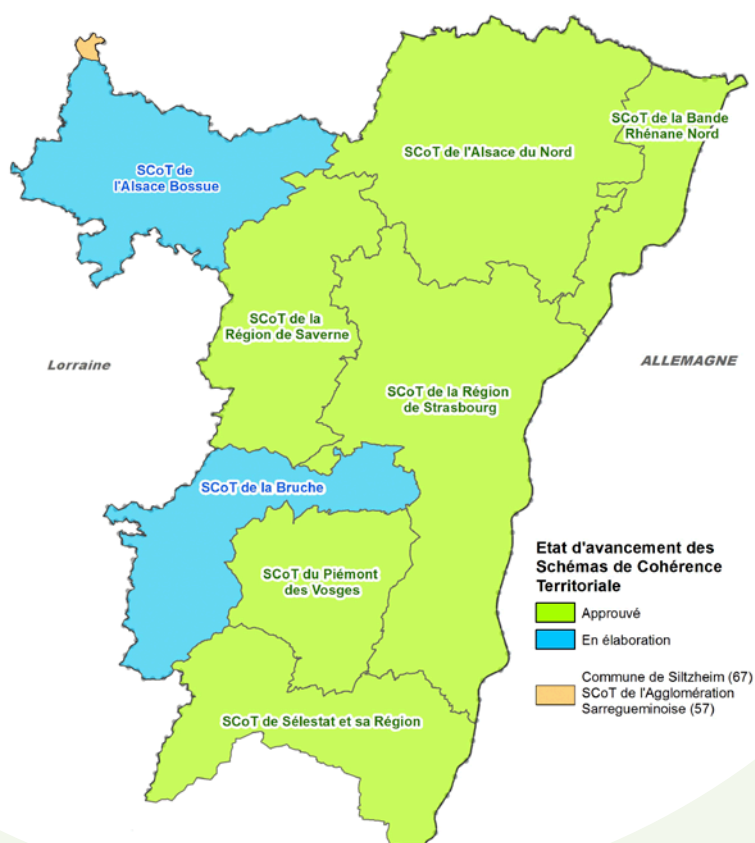
## L'InterSCoT du Bas-Rhin

Initié en 2005, l'InterSCoT du Bas-Rhin est une démarche de coopération et de mise en réseau des structures porteuses de SCoT pour bâtir un projet cohérent à l'échelle d'un territoire plus vaste.

### > Les ambitions

- Echanger des expériences et mettre en réseau les structures techniques
- Coordonner les SCoT dans leur processus d'élaboration, de révision et de mise en œuvre
- Définir une vision commune du grand territoire
- Partager une culture commune avec les élus et les acteurs de l'aménagement
- Observer des dynamiques territoriales (indicateurs communs)

En 2015, une contribution commune des 15 SCoT alsaciens sur les projets de SDAGE et de PGRI a permis d'apporter des améliorations aux deux documents pour leur assurer une meilleure fiabilité juridique, sans remettre en cause le fond des travaux.



## La Fédération nationale des SCoT

Le syndicat du SCoTAN adhère à la fédération nationale des SCoT. Une rencontre nationale a été organisée les 23, 24 et 25 septembre 2015 à Rouen sur le thème « Petit SCoT deviendra grand? » à laquelle le SCoTAN a participé.





Maison du Territoire  
84 route de Strasbourg  
BP 70273 • 67504 Haguenau cedex  
tél. 03 88 07 32 45 • fax 03 88 93 65 06

[www.scotan.fr](http://www.scotan.fr)